

ASPECT ECONOMIQUE

IMPORTANT !



ien que vous soyez autorisés à avoir une installation purement dédiée à votre autoconsommation locale, nous ne parlerons ici que de celles ≤ 9 kWc avec injection raccordées au réseau en France métropolitaine.

Dans tous les cas d'autoconsommation, le surplus à injecter ne pourra dépasser 6 kW.

Bon à savoir :

- Afin de couvrir les besoins nocturnes et sans soleil, il faudra forcément soutirer de l'énergie du réseau. Même un moyen de stockage (trop cher actuellement) ne couvrira pas tous les besoins sur une année.
- **Toutes** les installations doivent être déclarées au gestionnaire réseau : ENEDIS dans le Puy-de-Dôme. - Pour bénéficier de l'obligation d'achat, il faut faire appel à un installateur certifié par un organisme habilité.
- En présence d'un compteur électromécanique, un compteur Linky est installé.
- Précisez avec l'installateur les démarches qu'il prend en charge, faîtes-les noter sur le devis pour éviter tout malentendu, et demandez toutes les preuves de l'effectivité de ces démarches.

La fiscalité :

TVA = 10 % si ≤ 3 kWc

ou

TVA = 20 % dans le neuf ou pour une installation > 3 kWc.

Imposition : les revenus de la vente d'électricité sont imposables pour une installation > 3 kWc.

Lien utile :

<https://www.photovoltaque.info/fr/exploiter-une-installation/facturation/declarations-fiscales/>

Les aides :

Prime à l'investissement : réservée à l'autoconsommation, elle est versée par l'acheteur obligé (EDF OA, ELD) ou l'organisme agréé. Ces tarifs sont mis à jour régulièrement sur le site infra : <https://www.photovoltaque.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/tarifs-dachat/arrete-tarifaire-en-vigueur/>

Onglet : Tarifs de vente et primes autoconsommation - ≤100kWc

Attention :

- *L'installateur doit être certifié par un organisme habilité*
- *Installations au sol non éligibles*

Le budget :

- Dans le Puy-de-Dôme on trouve des installateurs sérieux pour un Kwc installé entre 1500 et 2500€
- Vérifiez que le devis mentionne bien la notion de Consuel.
- L'augmentation du TURPE (*) annuel est de 8,28€ en autoconsommation

Dimensionner son installation :

La dimension de l'installation dépendra de plusieurs facteurs :

- La surface maximale de toiture capable de recevoir les panneaux.
- Vous pouvez opter pour une quantité de panneaux qui n'est pas multiple de 3 Kwc (Installer 2 kwc peut suffire par exemple)
- Votre capacité et votre volonté de financement.
- La quantité d'énergie que vous consommez.

Il est de fait déconseillé de choisir des installations en toitures préconçues (style kit 3kWc), qui ont toutes les chances de ne pas être adaptées à votre besoin.

Une visite du site par le professionnel est indispensable.

Attention à ne pas vous laisser embarquer dans un projet qui vous éloignerait de votre intérêt. Comme pour tous travaux, faire faire plusieurs devis et vérifiez que le retour sur investissement ne soit pas trop long, signe d'une installation mal adaptée à vos besoins.

La revente totale n'est plus possible depuis mars 2025 pour les installations <9kWc
l'autoconsommation avec vente de surplus est la seule possibilité
Pour ce faire, en tant que particulier, vous aurez besoin d'avoir un contrat de vente EDF OA.
Ce contrat est passé pour 20 ans avec un prix d'achat du kWh connu.

Ces tarifs sont consultables sur le site infra :
<https://www.photovoltaque.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/tarifs-dachat/arrete-tarifaire-en-vigueur/>
 Onglet : Tarifs de vente et primes autoconsommation - ≤100kWc

Le site ci-dessous est particulièrement utile pour comprendre les imbrications coût de l'électricité achetée et investissement consenti.

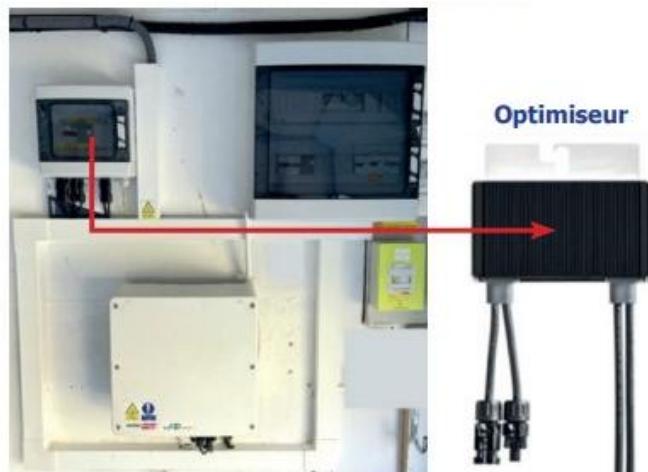
<https://evaluer-mon-devise.photovoltaque.info/>

Bon à savoir :

- Ce que vous consommerez ne voyagera pas sur le réseau. C'est du local.
- Pour améliorer l'autoconsommation, il y a des compléments possibles vous permettant d'avoir une installation le plus efficace possible :
 - Si vous produisez votre eau chaude sanitaire grâce à un ballon électrique il est possible d'ajouter un gestionnaire ECS.
 - Une installation PPV est l'allié idéal de la voiture électrique, surtout si vous achetez une borne de recharge tenant compte de la production solaire.
 - Les textes de lois ont été amendés pour permettre à la technologie dite V2G ou V2H de se développer en France, il y a là une importante source d'évolution sur l'indépendance énergétique des foyers possédant une installation PPV et une VE intégrant la technologie V2G ou V2H.

(*) Le TURPE représente environ 32% de la facture HT

Sources de ce document : ADEME, Photovoltaque.info, EDF.



Protection et commande d'une installation à micro-onduleur.



Micro-onduleur

Protection et commande d'une installation à onduleur central et optimiseur.